

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2024

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Gouffier Valente

ARTICLE 12

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« départ pendant la marche et »

les mots :

« départ, pendant la marche ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.